

Collège des bourgmestre et échevins
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 04.03.2026

Question écrite au Collège des bourgmestre et échevins concernant l'initiative de jumelage introduite par la Ville de Bijelo Polje

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi communale du 13 décembre 1988 ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je me permets de vous adresser la présente demande d'informations relative à une initiative de jumelage introduite en juillet 2025 par la Ville de Bijelo Polje (Monténégro) auprès de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Selon les informations dont je dispose, cette démarche officielle serait, à ce jour, restée sans réponse de la part du Collège des bourgmestre et échevins.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir les éclaircissements suivants :

- Le Collège des bourgmestre et échevins confirme-t-il avoir reçu cette initiative de jumelage ?
- Pour quelle raison aucune réponse officielle n'a-t-elle encore été adressée aux autorités de cette ville ?
- Le Collège des bourgmestre et échevins est-il conscient du contexte historique, social et migratoire qui lie une partie non négligeable de la population eschoise à cette localité, et de la contribution significative de ces citoyennes et citoyens au développement économique, social et culturel de notre commune au cours des dernières décennies ?
- Quelle est la position politique du Collège des bourgmestre et échevins face à cette initiative de jumelage ?
- Une réponse officielle est-elle envisagée et, le cas échéant, dans quel délai et quelle direction ?

Il convient de rappeler qu'un nombre important d'Eschoises et d'Eschois originaires de cette municipalité ont participé activement à la construction de la ville d'Esch d'aujourd'hui. Leur engagement dans la vie associative, économique et sociale mérite d'être reconnu également à travers une réflexion ouverte sur les liens institutionnels pouvant unir les deux collectivités.

À l'heure où notre commune entretient déjà plusieurs relations de jumelage, notamment avec la ville de Cologne en Allemagne, citée ici à titre d'exemple et sans qu'il soit question de remettre en cause ces partenariats - lesquels constituent des échanges riches et appréciés,

qu'ils soient culturels ou festifs -, il est légitime de s'interroger sur la cohérence de notre politique internationale communale. S'il est sans doute plus aisé de partager des moments conviviaux, à l'instar du Carnaval de Cologne, il est tout aussi essentiel de savoir se pencher sur des réalités contemporaines parfois plus complexes, mais humainement et socialement tout aussi importantes pour notre ville.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes salutations distinguées.

Aldin Avdic, conseiller communal